

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 8 février 2022, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-690 décrétant un emprunt et une dépense de 120 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection aux ouvrages d'eau potable et d'eaux usées.

Ce règlement a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 18 mars 2022.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 28 mars 2022

Me Marie-Pier Gélinas
Assistante-greffière